

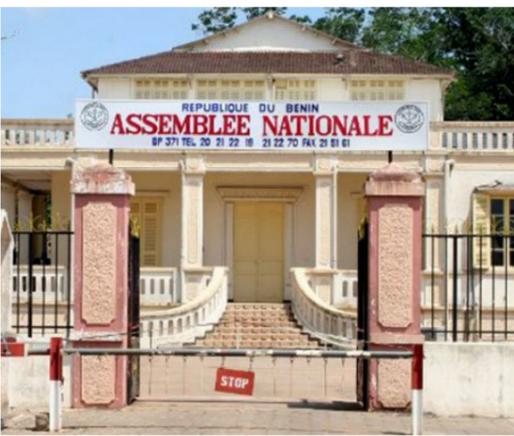
L'Emblème du jour

FIN DE L'INTERRUPTION
Le chargement du pétrole nigérian reprend au Bénin
P. 04

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

DÉPOSÉ EN PRISON HIER P. 04

“FRÈRE HOUNVI” SEUL FACE À SA CROIX



DÉCÈS DE DÉTENUS DANS LES PRISONS P. 05

12 députés interpellent le gouvernement

MARCHÉ DE GUÉMA À PARAKOU P. 03

Un coup de pouce à l'économie régionale



DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ADJARRA P. 02

Majesté OKE AMIDOU AGBADEWALE reçu par WANVOEGBE

APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO «FENOU GUEST HOUSE»

+229 98 90 46 40

SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE «ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO

+229 98 90 46 40



MÉDIAS AU BÉNIN

www.lemblemedujour.com, votre nouveau site d'informations

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé ce jeudi 15 août 2024 le site www.lemblemedujour.com.

Sur ce site, vous aurez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com, faites cœur chez vous.

**VISITEZ NOTRE SITE
VIA CE LIEN**

www.lemblemedujour.com

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ADJARRA**Majesté OKE AMIDOU AGBADEWALE reçu par WANVOEGBE**

Ce vendredi 16 août 2024, sa majesté OKE AMIDOU AGBADEWALE, OBA AWO FUNFUN OTTTO LODJOU, accompagné quelques membres de sa cour, a été reçu en audience par le maire Germain WANVOEGBE à l'hôtel de ville. En présence des chefs d'arrondissement et bien d'autres figures de l'équipe communale, les deux parties ont passé en revue le développement de la commune d'ADJARRA.

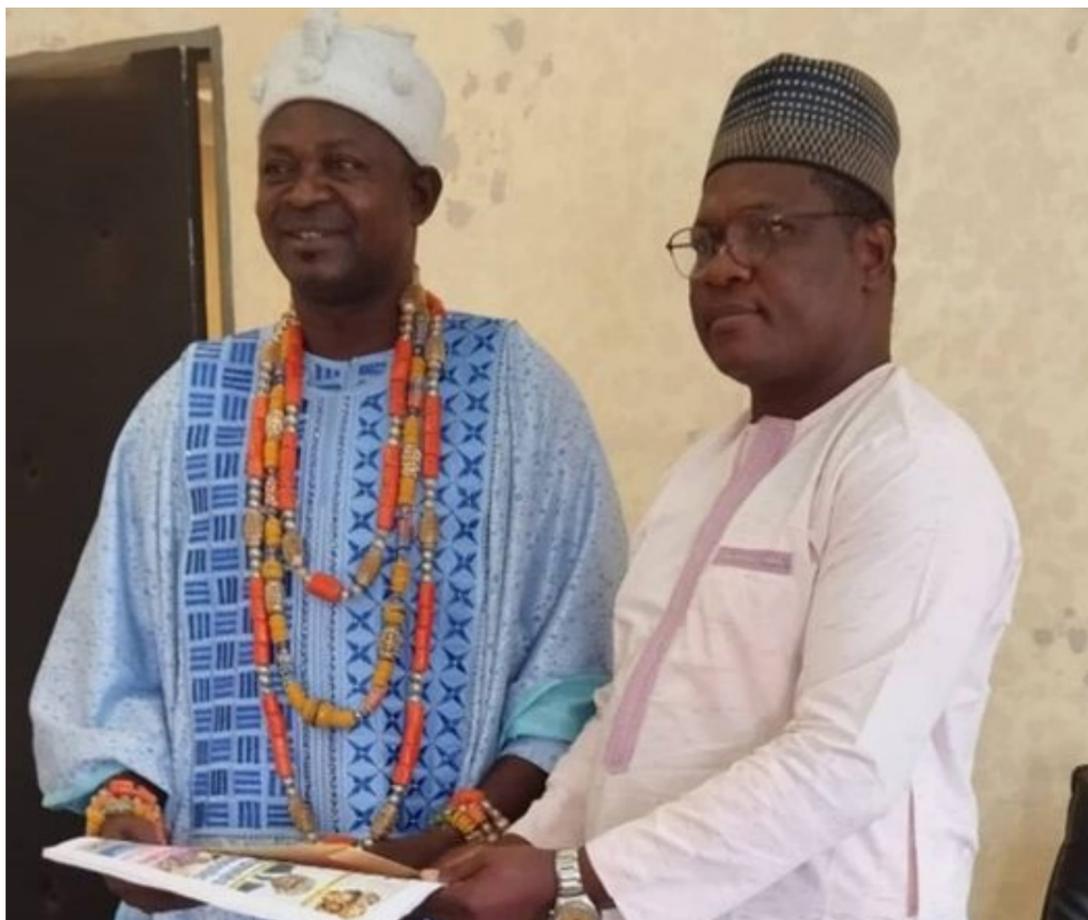
À la sortie de l'audience, sa majesté OKE AMIDOU AGBADEWALE, après avoir levé un coin de voile sur l'objet de cette audience, a dit toute sa joie ainsi que sa satisfaction.

“Nous sommes venus voir le maire de la commune d'ADJARRA pour lui présenter notre Cour et ce que nous y faisons depuis 11 ans d'une part et profiter pour prendre quelques conseils de lui pour la bonne marche des choses d'autre part”, a-t-il fait savoir.

Pour lui, l'accueil qui leur est réservé est chaleureux et va au delà des attentes puisque le développement de la commune d'Adjarra était également au cœur des échanges.

“Le maire nous a reçu avec un grand accueil et nous en sommes fiers et contents. Je voudrais profiter pour remercier les chefs d'arrondissement et tous les conseillers communaux d'Adjarra pour le travail qu'ils abattent depuis 2020. Ce qui nous a beaucoup et positivement marqué, au delà de l'accueil, c'est la vision de développement de notre commune que le maire a partagée avec nous”, a confié sa majesté qui repart de l'audience plus que jamais engagé aux côtés du maire Germain WANVOEGBE pour le développement de la commune d'Adjarra. Pour finir, il a prié pour tout le conseil communal et toutes les forces vives d'ADJARRA.

L.A.H.O Communication



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577
N° 495-24/HAAC/PT/CLC/SG/DAJDC/SDC/SCS

Porto-Novo, Rép du Bénin
Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 98904640

PRODUCTION
Ets EMERIC PRODUCTION
RCCM RB/PNO/09A848

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 97904640

CONTACTS SECRÉTARIAT
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

RÉDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Bernice ALOVOKPINHOU

PHOTOS
Benoît KOFFI
+229 97897626

MAQUETTE ET GRAPHISME:
Mayass NOUMON
+229 96138484

MARCHÉ DE GUÉMA À PARAKOU

Un coup de pouce à l'économie régionale

La ville de Parakou, située au carrefour des échanges commerciaux entre le nord et le sud du Bénin, se prépare à voir son paysage urbain transformé par un autre projet d'envergure initié par le gouvernement béninois. Au centre de cette transformation se trouve la modernisation du marché de Guéma, une initiative qui témoigne du rôle déterminant de l'État dans le développement de l'économie locale et nationale.

Un projet gouvernemental au service du développement économique et social

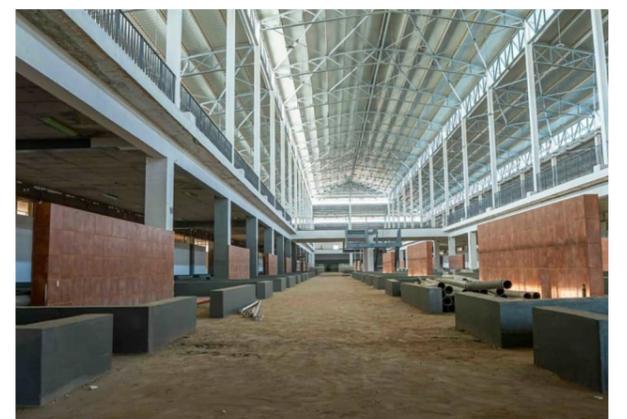
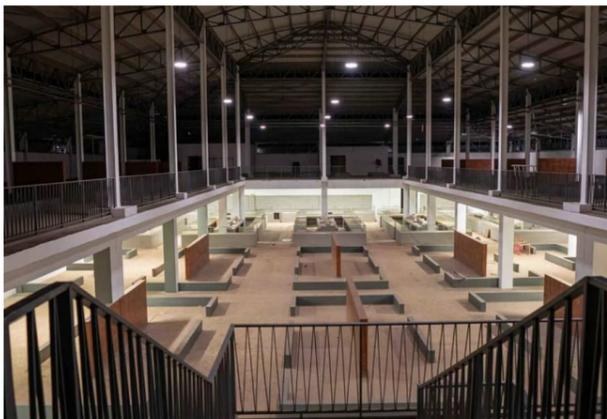
Le marché de Guéma, situé à côté de l'église Guéma à la sortie nord de la ville en direction Malanville, dans le quartier Guéma, est une véritable plaque tournante pour les échanges commerciaux de la région. C'est pour ça que dès son installation, le gouvernement béninois a décidé de le reconstruire dans le cadre de son vaste programme d'action pour le développement du pays. Ce projet s'inscrit dans une série d'initiatives visant à moderniser les infrastructures marchandes du Bénin, et constitue un exemple concret de l'engagement du gouvernement en faveur du renforcement de l'économie locale. Il témoigne clairement de la volonté du gouvernement de dynamiser les échanges économiques et de créer un environnement propice à la croissance des petites et moyennes entreprises, moteurs essentiels de l'économie nationale.

En plus d'améliorer les conditions de vente pour les commerçants locaux, la reconstruction du marché de Guéma permettra d'attirer de nouveaux investisseurs et commerçants de diverses régions. Un marché moderne et bien structuré facilitera non seulement les transactions locales, mais aussi les échanges transfrontaliers, contribuant ainsi à l'essor économique de toute la région septentrionale du Bénin.

Un impact important sur la vie des populations

L'opinion des populations locales sur cette nouvelle infrastructure est à la fois de l'optimisme et de la fierté. Beaucoup d'habitants voient la modernisation du marché de Guéma comme une opportunité d'améliorer leurs conditions de vie. Les nouvelles installations promettent d'être plus propres, plus spacieuses et mieux organisées, ce qui répond à une demande croissante pour un environnement de commerce plus sûr et plus hygiénique. Une grande partie de la population exprime une fierté locale face à cette initiative. La reconstruction du marché est perçue comme un symbole de développement et de progrès pour Parakou.

Une fois encore, il s'agit là d'une belle reconnaissance pour la ville de Parakou et toutes les populations du Nord Bénin.



FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE**Le Bénin parmi les pays les plus vulnérables**

Dans son deuxième rapport sur les perspectives économiques du Bénin, publié en mai 2024, la Banque mondiale révèle une réalité préoccupante : le pays est classé 152e sur 181 Nations en termes de vulnérabilité au changement climatique. Alors que le monde entier tente de faire face à cette crise environnementale, le Bénin se retrouve au cœur d'une tempête qui menace son développement et la vie de ses citoyens.

Le changement climatique est désormais perçu comme une question pressante au Bénin, pays riche d'une grande diversité géographique, allant des lacs du sud aux collines et plateaux rocheux du nord. Les effets de cette crise se font déjà ressentir dans le quotidien des Béninois. Les saisons des pluies, autrefois prévisibles, deviennent de plus en plus longues et dévastatrices, entraînant des inondations catastrophiques. Les rivières débordent, submergeant des villages entiers et rendant de nombreuses localités inaccessibles. La structure économique du Bénin, qui repose en grande partie sur l'agriculture et l'emploi informel, accentue cette vulnérabilité. Sans une adaptation efficace, la trajectoire de développement du pays est mise en péril. Plus de 70% des ménages dépendent encore de la combustion du bois pour la cuisine, une pratique qui nuit à la fois à l'environnement et à la santé publique. Chaque année, le pays perd environ 1% de son couvert forestier, aggravant ainsi la crise écologique et les effets néfastes sur la santé, notamment en lien avec les maladies respiratoires. Pour éviter une aggravation de la situation, il est important de développer une stratégie d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques. Du coup, la première étape consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre en promouvant des méthodes de cuisson alternatives et durables.

Parallèlement, le Bénin doit mettre en œuvre des mesures pour prévenir les risques de chocs environnementaux, en renforçant les infrastructures et en améliorant la gestion des ressources en eau. Le chemin vers l'atténuation et l'adaptation est semé d'embûches, mais il est essentiel d'agir dès maintenant. En prenant des mesures concrètes et en mobilisant les ressources nécessaires, le Bénin peut espérer anticiper et mieux gérer les futurs événements climatiques qui menacent sa population et son développement. Face à l'urgence climatique, chaque pas compte.

Roger DEDOME (Collaborateur extérieur)

**FIN DE L'INTERRUPTION****Le chargement du pétrole nigérien reprend au Bénin**

Après plusieurs semaines d'interruption, le chargement de pétrole brut nigérien sur la plateforme de l'oléoduc récemment construit au Bénin est sur le point de reprendre. Un navire, l'Aura M, battant pavillon libérien, est actuellement ancré dans la rade de Cotonou, en préparation de cette opération tant attendue.

Cette reprise fait suite à une suspension des activités en juin dernier, qui avait été déclenchée par l'arrestation de cinq (05) ressortissants nigériens sur la plateforme du pipeline à Sèmè-Podji. Selon des informations rapportées par RFI, un million de barils de pétrole brut nigérien sont prévus pour ce nouveau chargement, un volume équivalent à celui du premier chargement effectué en mai dernier. Cette étape marque une avancée significative dans le fonctionnement du pipeline Niger-Bénin, un projet stratégique pour les deux pays.

L'arrivée du navire et l'autorisation de chargement témoignent d'une certaine décrispation des relations entre le Niger et le Bénin. En effet, les tensions qui avaient suivi l'incident de juin semblent s'être apaisées, notamment grâce aux efforts diplomatiques déployés entre les deux Nations. Le mois dernier, une rencontre entre les émissaires nigériens et le Président béninois, Patrice TALON, a permis d'aborder des questions liées au pipeline ainsi qu'aux relations bilatérales.

De plus, la récente reconnaissance officielle de l'Ambassadeur béninois à Niamey constitue un autre signe encourageant de cette normalisation. Cependant, si la reprise du chargement de pétrole est une avancée majeure, la réouverture complète de la frontière entre les deux pays reste une attente importante pour les populations vivant dans les régions frontalières.

Roger DEDOME

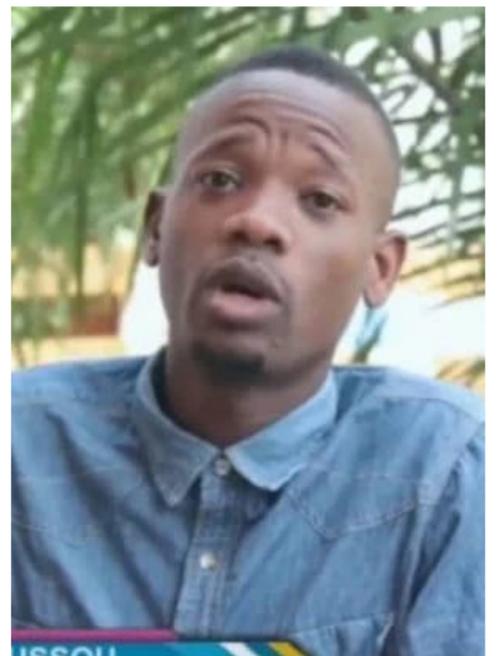
**DÉPOSÉ EN PRISON HIER****“FRÈRE HOUNVI” SEUL FACE À SA CROIX**

Annoncé pour comparaître devant le Procureur spécial de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) ce lundi 19 août 2024, ce n'est que 24 heures après que Steve AMOUSSOU alias «Frère Hounvi» sera écouté puis jeté en prison jusqu'au 07 octobre 2024 tout au moins, date de sa prochaine audience. Tout ceci malgré le tintamarre de l'opposition et de quelques acteurs de la société civile qui n'ont pu rien faire face à la justice.

De sources dignes de foi, il serait poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation à savoir: «Harcèlement par voie électronique, Initiation et publication de fausses nouvelles, Provocation directe à la rébellion». Des chefs d'accusation qui peuvent poser lourdement à l'encontre du prévenu.

Du bruit pour rien

L'opposition avait lancé un appel à soutenir le mis en cause. Depuis son arrestation à Lomé au Togo, des voix n'ont cessé de s'élever pour dénoncer les conditions dans lesquelles il a été mis aux arrêts. Lors d'une conférence de presse organisée ce dimanche au siège du parti «Les Démocrates», les principales formations politiques d'opposition se sont prononcées sur cette actualité. Ils ont notamment condamné la façon dont le chroniqueur a été ramené au Bénin. « Que le peuple béninois comme un seul homme se mobilise pour condamner son kidnapping, exiger sa libération immédiate, sans condition et le respect de ses droits humains », a fait savoir l'opposition dans la déclaration lue par Guy Dossou Mitokpè. Cette mobilisation n'aura tout de même pas empêché sa mise sous mandat de dépôt. Et c'est pourquoi il sera seul face à sa croix tout comme Joël AÏVO, Reckya MADOUGOU et Cie.



ACCIDENT DE CIRCULATION À DASSA-ZOUMÉ

Un couple perd la vie

Le dimanche 18 août 2024 dernier, la ville de Dassa-Zoumé, située au cœur du département des Collines, a été le théâtre d'une tragédie routière. Un homme et sa femme ont tragiquement perdu la vie suite à un accident de circulation survenu dans le centre-ville, alors que la communauté chrétienne catholique est en pleine période de pèlerinage.

Selon les informations rapportées par Le Potentiel, le couple circulait à moto lorsqu'il a été violemment percuté par un camion titan à proximité de l'hôtel La Boussole. Les Sapeurs-pompiers ainsi que des agents de la Police Républicaine ont été rapidement alertés et se sont rendus sur les lieux pour effectuer les constatations d'usage.

Cet incident tragique vient rappeler la recrudescence inquiétante des accidents de circulation dans la ville de Dassa-Zoumé. En effet, les statistiques du Centre National de Sécurité Routière du Bénin sont alarmantes : chaque année, le pays enregistre en moyenne 5.000 accidents corporels, entraînant plus de 700 décès et près de 6.000 blessés, sans compter les dégâts matériels considérables infligés aux véhicules, aux infrastructures routières et à d'autres bâtiments publics.

Notons que l'excès de vitesse et le non-respect du Code de la route sont souvent cités comme des facteurs déterminants dans ces tragédies. Alors que la population est en pleine ferveur spirituelle, ce drame souligne une fois de plus l'importance de la vigilance et du respect des règles de circulation pour assurer la sécurité de tous sur nos routes.

Précieux AGUETON (Collaborateur extérieur)



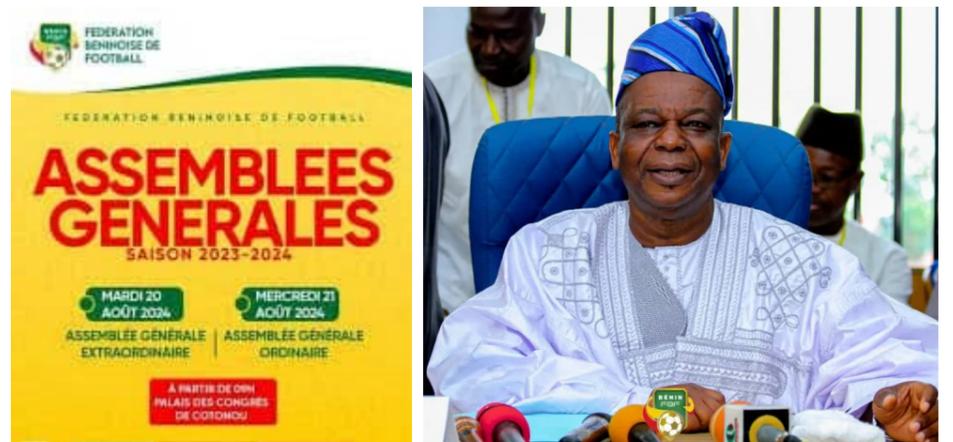
FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

La FBF en Assemblée Générale depuis hier

La Fédération Béninoise de Football est en Assemblées Générales depuis hier mardi 20 août 2024. L'annonce a été faite dans une note sur ses réseaux sociaux.

Selon les informations, il s'agit des Assemblées Générales pour la saison 2023-2024. Elles vont se tenir en deux étapes. Selon le programme, c'était depuis hier mardi 20 août 2024, que s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ce jour mercredi 21 Août 2024 à 09h00 aura lieu l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il faut souligner que les deux séances vont se tenir au Palais des Congrès de Cotonou.



DÉCÈS DE DÉTENUS DANS LES PRISONS

12 députés interpellent le gouvernement

Le gouvernement de la rupture est invité dans les prochains jours au palais des gouverneurs pour s'expliquer sur le décès enregistré et signalé dans les prisons par Amnesty International. C'est à travers une question d'actualité de douze élus du peuple que le ministre de la justice et de la législation répondra à la représentation nationale.

Lire l'intégralité de la question d'actualité

REPUBLICQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail
ASSEMBLEE NATIONALE
9^{ème} Législature

QUESTION D'ACTUALITE

Ce 19/08/24
à 09h13
@fraternitefm.bj

OBJET : Décès de détenus dans les prisons du Bénin

Porto-Novo, le 19 août 2024

Le 1^{er} août 2024, Amnesty International a publié un rapport intitulé "Bénin, des détenus enfermés dans des cellules surpeuplées et sales par de fortes chaleurs se voient refuser des soins de santé". Selon Amnesty International, entre janvier et juillet 2023, quarante-six (46) détenus sont passés de vie à trépas dans quatre (04) prisons béninoises. Ces décès tragiques sont le résultat direct de l'extrême surpopulation carcérale, du manque d'accès à des soins médicaux adéquats et des conditions d'insalubrité généralisées dans les prisons béninoises, mentionne le rapport.

Aussi, rapporte-t-il, des soins seraient refusés à des détenus par le personnel infirmier ou administratif.

En vertu des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 110 et ses différents alinéas, le gouvernement est invité à répondre à la représentation nationale sur les préoccupations suivantes :

1. Le Gard des Sceaux, ministre de la justice et de la législation confirme-t-il l'information selon laquelle quarante-six (46) détenus sont morts entre janvier et juillet 2023 dans quatre (04) des prisons de notre pays ?
2. Quelles justifications le gouvernement donne face à ce taux élevé de cas de décès des détenus au cours de la période de janvier à juillet 2024 ?
3. De juillet 2023 au 1^{er} août 2024, date de publication dudit rapport par Amnesty International, combien de détenus sont déjà décédés dans les onze (11) prisons que compte le Bénin ?
4. Selon Amnesty International, des soins seraient refusés à des détenus par le personnel infirmier ou administratif, y compris en cas d'urgence. Pourquoi ? N'ont-ils pas droit ? L'accès aux soins des détenus serait-il sélectif ?
5. Existe-t-il un personnel médical adéquat au service des détenus dans chacune des onze (11) maisons d'arrêt du Bénin ?
6. Quelles sont les dispositions prises par les autorités béninoises pour améliorer les conditions de détention dans les onze (11) prisons du Bénin et se conformer aux normes internationales relatives au traitement des détenus en matière de droits humains ?

He Habibou WOROUCOUBOU
Député à l'Assemblée Nationale

2) RABJI Abdou Alhain
3) OUASSAGHRI Bio Siba Abdel Kamel
4) ISSIAGA Aruna
5) NOUCOUANE Bawa Saly M. Alan
6) OUBOU Koumbé Jiro
7) SOUNON B. Semaila
8) HANSSON M. Celestin
9) TOSSAH O. Edwige
10) KORA Zénabou
11) BIHE Y. Elise
12) NAHUM Constant

Fraternitefm.bj



GUEST HOUSE FENOÛ

Appartements & Chambres meublés

 98 90 46 40



Vous êtes à la recherche d'un appartement meublé ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal.



Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

Les appartements sont disponibles pour de courts ou longs séjours



**Porto-Novo, Djassin
Houinvié - Dowa - Tokpota**



+229 95534395 / 55500707



+229 98904640 / 55499999



ELONA HOUSE

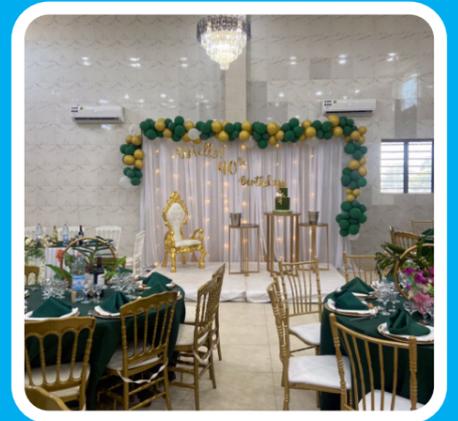
Salle de fête et de conférence à Porto-Novo

 98 90 46 40

Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou évènements privés

Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement équipé?

Nous avons ce qu'il vous faut!



ELONA HOUSE dispose d'espaces professionnels inédits.

Accueillez vos invités dans un écrin de nature.

Mariage, anniversaire, communion, baptême, réunion, séminaire, cologie, séjour en famille et réception de tout genre?

Nous avons aussi tout pour vous accueillir !



**Porto-Novo, Djassin
Houinvié - Tokpota**



+229 95534395 / 55500707



+229 98904640 / 55499999

1ÈRE ÉDITION DE ADJALAXWÉ

Germain WANVOEGBE officialise la date du 30 août au 1er septembre 2024

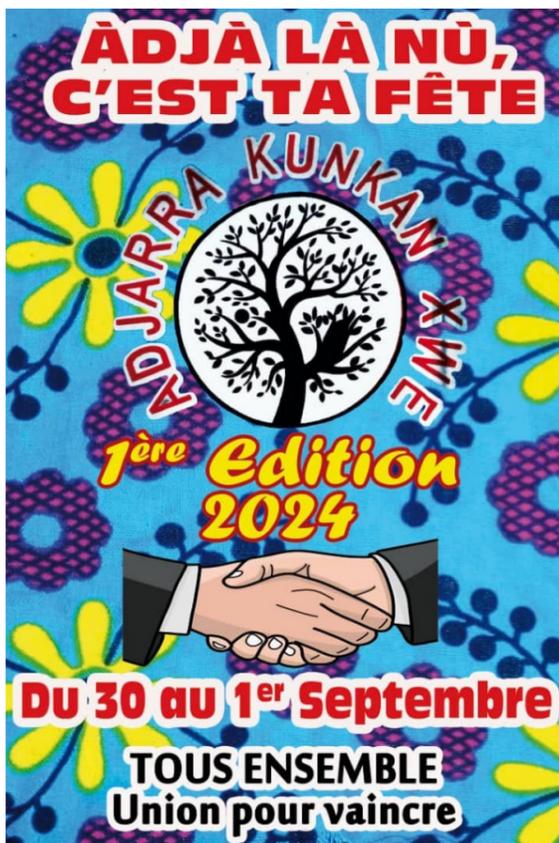
(Le tissu disponible à 15000 francs chez les chefs de village, dans les bureaux d'arrondissement et à la mairie)

Plus de tergiversations autour de la tenue ou non de la fête identitaire des filles et fils de Adjara. La première édition de Adjalaxwé aura bel et bien lieu les vendredi 30, samedi 31 août et dimanche 1er septembre 2024. C'est cette confirmation qui a été la plus grande décision issue de la réunion de concertation des forces vives de la Commune d'Adjara initiée par le maire Germain WANVOEGBE dans la soirée de ce lundi 19 août 2024 et qui a eu lieu à la maison des jeunes et loisirs d'Adjara. Entouré de ses adjoints, Eugène AHOUANSE, André ASSOGBA, des chefs des arrondissements d'Adjara2, Edmond KOUAZOUNDE, de Malanhoui, Victor AÏDEDJI et de Médédjonou, Jean MINAWADE, de l'honorable Louckman MINAKODE et de Jean-Pierre ENAGNON, le maire Germain WANVOEGBE a échangé avec les cinquante quatre chefs de village d'Adjara, des chefs traditionnels, des membres des différents comités soutenant l'initiative de ces retrouvailles des Adjalanu et de certaines personnes ressources. Des différentes interventions, on retient globalement que la tenue de cette fête des Adjanu représente désormais à la fois un défi et un sursaut d'orgueil à cause des multiples reports qu'elle a connus. Dans sa synthèse, le maire Germain WANVOEGBE a lancé officiellement les dates des 30, 31 août et 1er septembre 2024 comme celles de la tenue effective de ces retrouvailles identitaires des Adjalanu du Bénin et de la diaspora. Les points de vente du tissu sont multipliés et dévoilés. Il s'agit désormais des domiciles des chefs de village, des bureaux des six arrondissements et les locaux de la mairie en plus des sites ou contacts déjà préalablement connus.

«Nous devons organiser cette fête contre vents et marées sinon c'est une honte. Les gens ont cru à la chose et ont accepté de mettre beaucoup d'argent dans la fabrication du tissu et depuis 2023, nous tournons en rond. Ce que nous voulons faire n'est ni une question politique, ni une question familiale encore moins l'affaire de quelques uns. Il s'agit d'un acte de développement et c'est l'affaire de tous les Adjalanu. Tous les Conseillers communaux sont d'accord, ils m'ont donné leur quitus, tous les délégués et beaucoup de personnes ressources nous attendent. Nous devons maintenant aller annoncer partout que Adjalaxwé aura lieu du 30 août au 1er septembre 2024 et que chacun doit s'impliquer en partageant la nouvelle, en achetant le tissu et en le faisant acheter. C'est le tissu que les Adjalanu doivent porter ces trois jours, nous ne voulons pas voir une autre tenue sur une fille ou un fils d'Adjara durant toute cette période définie. Au lieu de 16000 francs initialement, le prix du tissu a été ramené à 15000 francs pour permettre à chacun de l'acheter. Il n'y aura pas plusieurs comités. Tous les différents comités doivent se mettre ensemble pour former un seul comité d'organisation qui va proposer un programme du déroulement des manifestations.»

Ces propos du maire en guise de synthèse des interventions ont été fortement applaudis par l'ensemble des participants comme une adhésion de tous. On pourrait alors dire sans hésitation que Adjalaxwé vient ainsi d'être officiellement lancée.

Achille OUSSOU (Collaborateur extérieur)



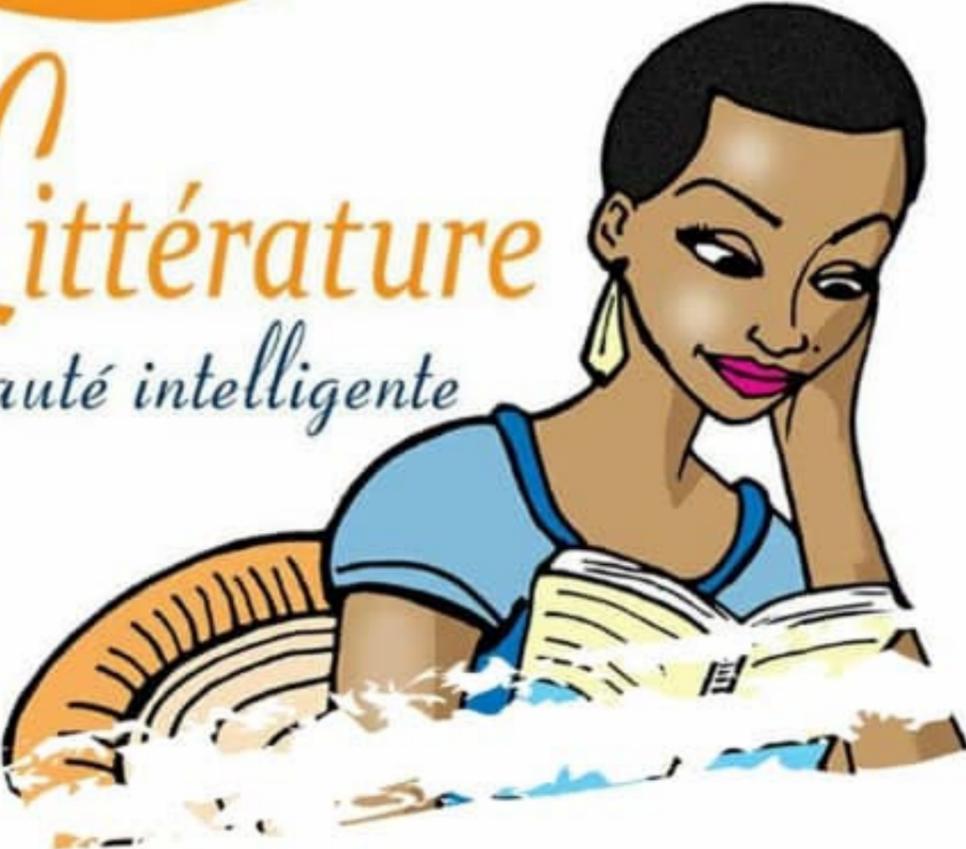
Vous êtes un écrivain, une personnalité, un féru de la littérature, et vous souhaitez soutenir Miss Littérature en affichant votre engagement pour le concours ? Faites-le nous savoir ! Miss Littérature, la beauté intelligente. Since 2016.



Miss littérature

Je soutiens

Miss Littérature
La beauté intelligente



NOUS CONTACTER : +229 97870303

UN CONCOURS CRÉÉ EN 2016 PAR LA BÉNINOISE CARMEN FIFAMÈ TOUDONOU

THÈME DE LA 6^E ÉDITION - BIENNALE 2024-2025

FAIRE DE LA LITTÉRATURE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Bénin • Burkina-Faso • Cameroun • Congo • Côte d'Ivoire • Gabon • Guinée • Mali • Niger • Sénégal • Tchad • Togo



DOSSIER FRÈRE HOUNVI

L'intégralité de la réaction de l'ordre des avocats



ORDRE DES AVOCATS DU BENIN
LE BATONNIER

DECLARATION DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BÉNIN

L'Ordre des Avocats du Bénin a appris de diverses sources, notamment par voie de presse, que Monsieur Steve AMOUSSOU, résidant à Lomé, République du Togo, a été interpellé à proximité de son lieu de résidence dans la nuit du 12 au 13 août 2024 puis conduit à Cotonou.

Les Avocats qui l'assistent devant les services béninois de la police judiciaire rapportent à la presse les circonstances de l'interpellation de Monsieur Steve AMOUSSOU, telles que l'intéressé-même les leur auraient exposées.

Il ressort de cet exposé que Monsieur Steve AMOUSSOU a été appréhendé nuitamment, dans le voisinage de son domicile à Lomé, puis embarqué manu militari dans un véhicule par des personnes qui ne lui ont pas révélé leur identité. Le véhicule et ses occupants sont arrivés en territoire béninois où Monsieur Steve AMOUSSOU a été remis entre les mains de la police.

L'Ordre des Avocats du Bénin apprend par la suite que Monsieur Steve AMOUSSOU est entre les mains de l'Office Central de Répression de la Cybercriminalité, qui l'a placé en garde à vue en attendant sa présentation prochaine au Procureur Spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme.

S'il est admis que, dans un Etat de droit, nul n'est au-dessus de la loi et que toute violation y afférente mérite d'être réprimée, il est tout aussi prescrit, voire exigé, que les modalités de poursuite et de répression des infractions y soient strictement conformes.

Aussi, lorsque des indices graves et concordants conduisent l'autorité habilitée, en l'occurrence le Procureur de la République, à décider de la mise en mouvement de l'action publique contre un citoyen, les principes généraux régissant la procédure pénale sont très précis en la matière.

Pour les besoins de la poursuite de l'infraction, les textes prescrivent que l'Officier de police judiciaire adresse une convocation à la personne mise en cause.

Si l'intéressé ne répond pas à la convocation, l'Officier de police judiciaire doit s'adresser au Procureur de la République qui prendra les dispositions requises afin que soit délivré contre celui-ci, selon le cas, un mandat de comparution, un mandat d'amener ou un mandat d'arrêt.

Maison de l'Avocat - Palais de Justice de Cotonou - 01BP 2694 - 90 21 29 29 - 99 21 29 29
E-mail : contact@barreaudubenin.bj - IFU : 620 100 117 8209 - Site internet : barreaudubenin@gmail.com - COTONOU (REP. DU BENIN).

2

Dans le cas de Monsieur Steve AMOUSSOU qui réside hors du territoire national, il nous semble que la meilleure modalité de le faire comparaître devant les autorités judiciaires du Bénin eût consisté à décerner à son encontre un mandat d'arrêt.

Le cas échéant, les autorités judiciaires de son pays de résidence, en l'occurrence le Togo, auraient été mises à contribution à l'effet de l'interpeller puis d'organiser son transfert au Bénin.

Mais les informations qui sont parvenues à l'Ordre des Avocats du Bénin renseignent que, les règles régissant la poursuite pénale, en la circonstance, n'ont pas été respectées. Cela nous interpelle tous et pour cause !

La Constitution de la République du Bénin, en ses articles 8 et 18, prescrit le caractère sacré de la personne humaine et son inviolabilité, tout comme la prohibition de la torture, des sévices, des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Tout ce qui est rapporté de ce qu'a subi Monsieur Steve AMOUSSOU et qui n'est, à ce jour, pas encore démenti par quelque autorité publique du Bénin, est très inquiétant.

C'est pourquoi l'Ordre des Avocats du Bénin, qui concourt au service public de la justice, s'inquiète puis s'interroge sur cette violation flagrante des normes juridiques en vigueur dans notre pays.

Il appelle les autorités en charge de la police judiciaire et de la poursuite pénale à plus de retenue dans leurs actes qui doivent être, à tous égards et à chaque instant, respectueux de la loi et de la personne humaine.

Jusqu'à nouvel ordre, Monsieur Steve AMOUSSOU est présumé innocent tant que sa culpabilité n'aura pas été légalement établie des suites d'un procès public et équitable, dans le strict respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

C'est pourquoi l'Ordre des Avocats du Bénin, préoccupé par cette situation, invite les autorités de poursuite judiciaire à faire preuve de lucidité, en se comportant comme de vrais professionnels uniquement guidés par le respect scrupuleux de nos lois, pour la garantie de la démocratie et de l'Etat de droit.

Cotonou, le 20 août 2024

Le Bâtonnier
Angelo Aimé HOUNKPATIN




EDUCATION

Examen du Certificat de Qualification aux Métiers CQM 2023

Cri de cœur parmi les candidats ayant participé à l'examen de qualification aux métiers, session d'octobre 2023. Ils déplorent le retard observé dans la délivrance de leurs attestations, ce qui constitue pour eux un obstacle à leur insertion professionnelle. Après avoir composé en octobre 2023, ils disent ne pas comprendre les raisons de ce blocage, une situation qui représente un véritable casse-tête pour eux. Écoutez ce candidat qui se trouve dans ce cas. Il a requis l'anonymat.

Face à cette situation, et dans le but d'obtenir une réponse à leur plainte, ils lancent un appel aux autorités compétentes pour une plus grande sérénité dans la délivrance de ces attestations.



CMA-BÉNIN
Chambre des Métiers de l'Artisanat

CQM

CERTIFICAT DE
QUALIFICATION AUX
MÉTIERES 2023




MALI

Des affrontements sanglants entre l'armée et les terroristes

La région de Mopti, a été le théâtre d'affrontements sanglants entre l'armée malienne et des groupes terroristes le jeudi 15 août 2024. Près de la localité de Diallassagou, une embuscade tendue par des militants affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) a coûté la vie à au moins quinze membres des forces de défense et de sécurité du Mali.

Une embuscade meurtrière dans le cercle de Bankass

Le déploiement de l'armée malienne dans cette zone, régulièrement ciblée par les terroristes, avait pour objectif de sécuriser les paysans se rendant aux champs. Dans une région où les populations civiles sont souvent les premières victimes des violences, cette mission de routine a rapidement viré au drame.

En approchant d'une colline, les militaires maliens ont été pris en embuscade par des jihadistes se réclamant du JNIM, une organisation liée à al-Qaïda. Les assaillants, nombreux et bien armés, ont attaqué de toutes parts : certains à moto, d'autres à pied ou à bord de véhicules. Les échanges de tirs ont été intenses et violents, mettant les forces maliennes dans une position précaire.

Un bilan lourd pour les forces de défense et de sécurité du Mali

Le bilan de cette attaque est tragique. Selon des sources concordantes rapportées par RFI, un gendarme et quatorze éléments de la Garde nationale ont perdu la vie dans ces affrontements. En plus des pertes humaines, plusieurs militaires ont été blessés, et d'autres sont portés disparus, laissant leurs familles dans l'angoisse et l'incertitude.

Les jihadistes, quant à eux, auraient subi peu de pertes, soulignant une fois de plus l'asymétrie dans les pertes face au défi que représente la lutte contre les groupes armés qui sévissent dans cette région.

Forts de leur connaissance du terrain et capables de se fondre dans la population locale, les militants du JNIM continuent de mener des attaques meurtrières, malgré les efforts des forces de sécurité pour les neutraliser. Cette nouvelle escalade de violence rappelle l'urgence de trouver des solutions durables pour rétablir la sécurité et la stabilité dans cette région du Mali, où les tensions et les conflits armés semblent s'intensifier.

Les autorités maliennes et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour soutenir les forces de sécurité et protéger les civils, souvent pris au piège des violences.

Précieux AGUETON (Collaborateur extérieur)



CRISE POLITIQUE EN FRANCE

La population insoumise réclame la destitution d'Emmanuel MACRON

Dans un climat politique déjà marqué par des tensions croissantes, Emmanuel MACRON fait face à une menace de destitution émanant des députés de La France Insoumise (LFI). Le mouvement, dirigé par des figures emblématiques comme Jean-Luc MÉLENCHON, Mathilde PANOT et Manuel BOMPARD, a décidé d'engager une procédure de destitution contre le Président français, au motif qu'il pourrait refuser de nommer un Premier ministre de gauche dans un contexte où l'union de la gauche, le Nouveau Front populaire, a remporté une très courte majorité lors des législatives anticipées. Dans une tribune publiée le dimanche 18 août 2024, les leaders de LFI ont dénoncé ce qu'ils qualifient de «coup de force institutionnel contre la démocratie». Leur argument repose sur l'idée que le Président ne respecte pas le résultat des urnes, ce qui, selon eux, constitue un manquement à ses devoirs. En invoquant l'article 68 de la Constitution, qui prévoit la destitution du Président en cas de «manquement» à ses obligations, ils espèrent galvaniser leur base et concrétiser leur initiative. Cependant, la notion de «manquement» est sujette à interprétation, comme le soulignent plusieurs constitutionnalistes.

Selon le site vie-publique.fr, cette notion peut s'appliquer tant au comportement politique du Président qu'à des actes privés, à condition qu'ils portent atteinte à sa fonction. Les Insoumis estiment que le refus d'Emmanuel MACRON de nommer Lucie CASTETS, une candidate de gauche, à la tête du gouvernement constitue un abus de pouvoir flagrant.

Précieux AGUETON (Collaborateur extérieur)



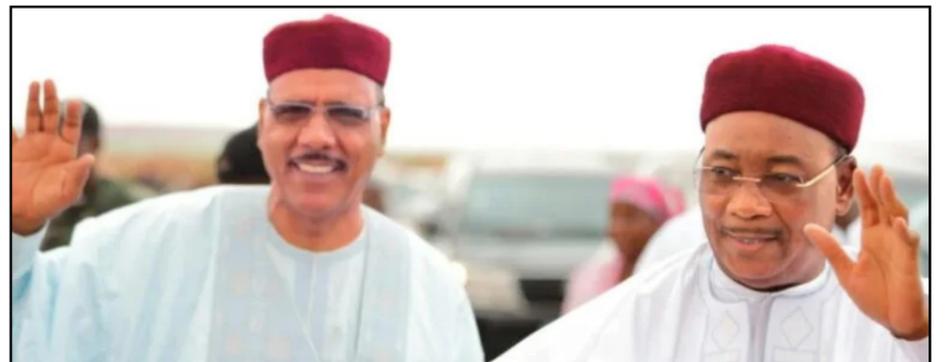
NIGER

Mahamadou Issoufou clarifie enfin sa position sur le coup d'Etat du général Tiani

Mahamadou Issoufou, ancien président du Niger s'est prononcé à nouveau sur le coup d'Etat du 26 juillet contre son successeur, Mohamed Bazoum. Dans une lettre à la Fondation Mo Ibrahim, l'ancien dirigeant a rappelé qu'il a condamné avec fermeté, tout renversement de régime démocratique.

Discret et muet depuis le coup d'Etat du 26 juillet contre Mohamed Bazoum, Mahamadou Issoufou, ancien président du Niger est souvent accusé d'avoir cautionné la prise du pouvoir par l'armée. Plus d'un an après avoir ce que le CNSP qualifie de révolution, l'ex-dirigeant a rompu le silence suite à une interpellation de la Fondation Mo Ibrahim dont il fut lauréat du prix en 2020. Dans sa déclaration, Mahamadou Issoufou assure avoir condamné avec fermeté, et dans tous les termes possibles, les événements du 26 juillet 2023. Par ailleurs, il dénonce les démarches de la Cédéao visant à intervenir militairement au Niger alors que ses médiations étaient en cours. Cette clarification intervient après le premier anniversaire du coup d'Etat contre Mohamed Bazoum. Les proches du président déchu ont accusé Issoufou de n'avoir pas fait échec au putsch militaire alors que le général Tiani était un de ses hommes de main.

Le radar





GUEST HOUSE FENOÙ

Appartements & Chambres meublés
📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE

Salle de fête et de conférence à Porto-Novo
📞 98 90 46 40

APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO «FENOÙ GUEST HOUSE»

SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE «ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO



 **Porto-Novo, Djassin
Houinvié - Dowa - Tokpota**

 **+229 95534395 / 55500707**

 **+229 98904640 / 55499999**